SIDELC
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE DE LOIR-ET-CHER

Affaire suivie par :
Sébastien LARIDANT

Monsieur le Maire
Mairie
15 rue des Ecoles

41355 SAINT GERVAIS LA FORET

OBJET : Effacement des réseaux " Rue Sully" - Tranche 1
PJ : 1

Blois, le 21 novembre 2022

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité le Syndicat Intercommunal d'Energie de Loir et Cher pour qu'il soutienne le développement de votre commune par l'effacement des réseaux " Rue Sully" - Tranche 1.

J'ai le plaisir de vous informer que je donne une suite favorable à votre demande et que mes services ont déjà réalisé un avant projet chiffré afin d'affiner vos orientations d'aménagement (*chiffres dans le modèle de délibération ci-joint*).

Ce chiffrage estimatif ne saurait être un montant définitif de l'opération. Il sera revu et variera au moment de l'étude d'exécution article II.

Aussi, je vous prie de trouver ci-joint le modèle de délibération autorisant le SIDELC à lancer les études d'exécution de l'opération citée en objet.

Je vous saurais gré de faire parvenir, au secrétariat du SIDELC, et ce dès que possible, une ampliation de la délibération de votre conseil municipal par laquelle celui-ci donne son accord pour le lancement des études d'exécution et des travaux.

J'attire votre attention sur le fait que, sans réponse de votre part au-delà d'un **délai de deux ans à compter de ce jour**, le dossier de votre commune sera retiré de la liste des affaires. Passé ce délai une nouvelle demande de votre part sera nécessaire pour relancer cette opération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Très cordialement

Le Président

Bernard PILLEFER

Syndicat Intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher
S.I.D.E.L.C.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251217-DEL2025-104-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2025